

Communiqué de presse

Sécurité routière : la technique des deux crocodiles vivement recommandée par l'AWSR

05.09.2017

Sur autoroute, près d'un conducteur wallon sur 4 sous-estime la distance de sécurité. Ce qui peut avoir des conséquences graves en termes d'accident. Pour aider les automobilistes à mieux évaluer cette distance, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) lance une campagne de sensibilisation soutenue par le Ministre Carlo DI ANTONIO, ce 5 septembre. Elle invite les automobilistes wallons à appliquer la technique dite « des 2 crocodiles ».

Aujourd'hui, 1 accident mortel sur 3 est encore dû à une vitesse excessive ou inadaptée. Elle est responsable de 15 % de l'ensemble des accidents. Même lorsqu'elle n'est pas à l'origine de l'accident, la vitesse représente un facteur aggravant puisqu'elle augmente fortement la violence des impacts. En effet, plus un véhicule se déplace rapidement, plus la distance qu'il parcourra avant de s'arrêter sera grande et plus la vitesse d'impact en cas d'accident sera importante. Le respect des distances de sécurité est essentiel pour pouvoir réagir aux imprévus ou anticiper les ralentissements.

Distance de sécurité sur autoroute = 2 secondes = 70 m

Le Code de la route ne spécifie pas la distance de sécurité à respecter pour les conducteurs de voiture, mais il est recommandé de laisser entre 2 véhicules une distance équivalente à celle parcourue en 2 secondes. Le cerveau a en effet besoin d'une seconde pour réagir avant que l'on appuie sur le frein, et pendant la 2^e seconde, on entame le freinage en lui-même. Cette distance doit aussi être respectée lorsque le conducteur se rabat sur une voie après un dépassement.

Sur autoroute, à 120 km/h, la distance de sécurité correspond à environ 70 m. Une enquête menée par l'AWSR auprès de 1.000 conducteurs wallons révèle que près de 1/4 d'entre eux sous-estiment cette distance. Et parmi ceux qui citent la bonne distance « théorique » (ou la surestiment), on constate qu'une grande partie n'est pas en mesure d'évaluer correctement le nombre de mètres qui les séparent du véhicule qui les précède: seuls 33 % citent une technique fiable, dont la règle des « 2 crocodiles ».



Ce moyen mnémotechnique permet aux conducteurs de la calculer facilement : je choisis un point de repère le long de la route (pont, panneau de signalisation...) et commence à compter « 1 crocodile, 2 crocodiles » dès que le véhicule qui me précède franchit ce repère. Si je passe à hauteur de ce point de repère avant d'avoir terminé de compter le 2^{ème} crocodile, c'est que je roule trop près du véhicule devant moi. Une technique simple et facile à retenir.

Pour rappeler aux automobilistes de conserver une distance de sécurité suffisante avec le véhicule qui les précède, l'affiche de la campagne sera présente sur les 300 panneaux le long des autoroutes et routes secondaires wallonnes durant le mois de septembre. La campagne sera également déclinée sur les réseaux sociaux via une vidéo d'animation qui explique comment la calculer en pratique, que ce soit avec 2 crocodiles ou 2 cornichons.

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ainsi que de la politique de poursuites et de sanction des parquets et tribunaux; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

Contact Presse :

Anne SALMON, Directrice Communication/sensibilisation de l'AWSR – 0478/64 39 19

Eve BOIDRON, Cabinet du Ministre wallon en charge de la sécurité routière– 0498/41 52 53

[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](#)

www.tousconcernes.be